

Saint Denis, le 1<sup>er</sup> mars 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE LA REUNION  
7 AV. ANDRÉ MALRAUX  
97705 SAINT DENIS MESSAG. CEDEX 9

SERVICE : CABINET  
Cab N° 103

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
DU TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL DE LA REUNION  
DANS LES MATIERES DOMANIALES  
RELEVANT DE LA COMPETENCE DU PREFET

---

**LE TRESORIER-PAYEUR GENERAL  
DE LA REUNION**

Vu l'arrêté préfectoral n° 666 du 26 février 2009 portant délégation de signature au trésorier-payeur général de La Réunion, chef du pôle régional GESTION PUBLIQUE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE et aux Chefs des services intégrés au pôle, notamment ses articles 1, 2, 4, 5 et 6 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Pour les matières énumérées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 666 du 26 février 2009 délégation de signature est donnée à :

- **Mme Nelly MONGEIN**, inspectrice principale du trésor public
- **M. Serge BERHO-LAVIGNE**, directeur départemental du trésor public
- **M. Patrick GAROT**, directeur départemental du trésor public
- **M. Eric AH-THIANE**, inspecteur principal du trésor public
- **M. Jean-Paul GUILLAUD**, inspecteur des impôts

En ce qui concerne les attributions visées sous les n° 1, 2 et 9 de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 666 du 26 février 2009, délégation de signature est donnée à **M. Alain NAVEOS**, inspecteur du trésor public.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à **Mme Nelly MONGEIN**, inspectrice principale du trésor public, ou à défaut à **M. Serge BERHO-LAVIGNE**, directeur départemental du trésor public, **M. Patrick GAROT**, directeur départemental du trésor public, **M. Eric AH-THIANE**, inspecteur principal du trésor public afin d'émettre un avis sur les opérations d'acquisitions et prises à bail par l'Etat (avis relatif à la conformité du projet immobilier avec les orientations de la politique immobilière de l'Etat) visée à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 666 du 26 février 2009.

**ARTICLE 3** : Pour les matières énumérées à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n° 666 du 26 février 2009, délégation de signature est donnée à :

- **Mme Nelly MONGEIN**, inspectrice principale du trésor public
- **M. Serge BERHO-LAVIGNE**, directeur départemental du trésor public
- **M. Patrick GAROT**, directeur départemental du trésor public
- **M. Eric AH-THIANE**, inspecteur principal du trésor public
- **M. Jean-Paul GUILLAUD**, inspecteur des impôts
- **M. Alain NAVEOS**, inspecteur du trésor public

**ARTICLE 4** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Marc HOAREAU  
Trésorier-payeur général